

## FIGHE D'INFORMATION SUR LA VACCINATION

# Vaccin ROR (rougeole, oreillons et rubéole) : Ce que vous devez savoir

Many vaccine information statements are available in French and other languages. See [www.immunize.org/vis](http://www.immunize.org/vis)

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Consultez [www.immunize.org/vis](http://www.immunize.org/vis)

## 1. Pourquoi se faire vacciner ?

Le vaccin ROR peut prévenir la rougeole, les oreillons et la rubéole.

- La **ROUGEOLE (R)** provoque de la fièvre, de la toux, un écoulement nasal et des yeux rouges et larmoyants, suivis généralement d'une éruption cutanée qui couvre tout le corps. Elle peut entraîner des convulsions (souvent associées à de la fièvre), des otites, de la diarrhée et une pneumonie. Dans de rares cas, la rougeole peut causer des lésions cérébrales ou la mort.
- Les **OREILLONS (O)** causent de la fièvre, des maux de tête, des douleurs musculaires, de la fatigue, une perte d'appétit et des glandes salivaires enflées et sensibles sous les oreilles. Ils peuvent entraîner la surdité, des gonflements au niveau de l'enveloppe cérébrale et/ou de la moelle épinière, un gonflement douloureux des testicules ou des ovaires et, dans de très rares cas, la mort.
- La **RUBÉOLE (R)** cause de la fièvre, des maux de gorge, une éruption cutanée, des maux de tête et une irritation des yeux. Elle peut entraîner de l'arthrite chez près de la moitié des adolescentes et femmes adultes. Si une personne attrape la rubéole pendant sa grossesse, elle pourrait faire une fausse couche, ou son bébé pourrait naître avec de graves anomalies congénitales.

La plupart des personnes ayant reçu le vaccin ROR seront protégées à vie. Les vaccins et le taux élevé de vaccination ont rendu ces maladies beaucoup moins courantes aux États-Unis.

## 2. Vaccin ROR

Les enfants doivent recevoir 2 injections du vaccin ROR, généralement :

- Une première dose entre 12 et 15 mois
- Une deuxième dose à l'âge de 4 à 6 ans

Les nourrissons qui voyagent à l'extérieur des États-Unis lorsqu'ils ont entre 6 et 11 mois devront recevoir une dose de vaccin ROR avant leur départ. Les enfants

devraient toujours recevoir 2 doses supplémentaires à l'âge recommandé, pour une protection durable.

Les enfants plus âgés, les adolescents et les adultes doivent également recevoir 1 ou 2 doses du vaccin ROR s'ils ne sont pas déjà immunisés contre la rougeole, les oreillons et la rubéole. Votre professionnel de santé peut vous aider à déterminer le nombre de doses dont vous avez besoin.

Une troisième dose de vaccin ROR pourrait être recommandée pour certaines personnes en cas d'épidémie d'oreillons.

Le vaccin ROR peut être injecté en même temps que d'autres vaccins. Les enfants âgés de 12 mois à 12 ans peuvent recevoir le vaccin ROR en même temps que le vaccin contre la varicelle en une seule injection (vaccin RORV). Votre professionnel de santé peut vous donner plus d'informations à ce sujet.

## 3. Discuter avec votre professionnel de santé

Indiquez à la personne administrant le vaccin si la personne recevant le vaccin :

- A fait une **réaction allergique après une précédente injection du vaccin ROR ou RORV**, ou a des allergies graves mettant en jeu le pronostic vital
- Est **enceinte** ou pense qu'elle pourrait l'être ; les personnes enceintes ne doivent pas recevoir le vaccin ROR
- A un **système immunitaire affaibli**, ou a un **parent, un frère ou une sœur ayant des antécédents de problèmes héréditaires ou congénitaux du système immunitaire**
- A déjà souffert d'une **affection qui entraîne facilement des hématomes ou des saignements**
- A récemment reçu une **transfusion ou d'autres produits sanguins**
- A la **tuberculose**
- A **reçu un autre vaccin au cours des 4 dernières semaines**



U.S. Department of Health and Human Services  
Centers for Disease Control and Prevention

Dans certains cas, votre professionnel de santé peut décider de remettre la vaccination ROR à une prochaine visite.

Les personnes souffrant de maladies bénignes, comme un rhume, peuvent se faire vacciner. Les personnes modérément ou gravement malades doivent généralement attendre d'être guéries pour recevoir le vaccin ROR.

Votre professionnel de santé peut vous donner plus d'informations à ce sujet.

---

#### 4. Risques de réaction au vaccin

---

- Une douleur au bras due à l'injection ou une rougeur à l'endroit où l'injection est administrée, de la fièvre et une légère éruption cutanée peuvent survenir après l'administration du vaccin ROR.
- Des gonflements des glandes des joues ou du cou ou des douleurs et raideurs articulaires temporaires (principalement chez les adolescentes ou les femmes adultes) surviennent parfois après l'administration du vaccin ROR.
- Des réactions plus graves surviennent rarement. Celles-ci peuvent inclure des crises convulsives (souvent associées à de la fièvre) ou une faible numération plaquettaire temporaire pouvant causer des saignements inhabituels ou des ecchymoses.
- Chez les personnes présentant des problèmes graves du système immunitaire, ce vaccin peut provoquer une infection qui peut mettre en jeu le pronostic vital. Les personnes présentant des problèmes graves du système immunitaire ne doivent pas recevoir le vaccin ROR.

Il arrive que des personnes s'évanouissent après des actes médicaux, y compris la vaccination. Informez le professionnel de santé si vous êtes pris(e) de vertiges ou si vous présentez des troubles de la vision ou des bourdonnements d'oreilles.

Comme avec tout médicament, il existe un très faible risque que le vaccin cause une réaction allergique grave, d'autres lésions graves, voire le décès.

---

#### 5. Que faire en cas de problème grave ?

---

Une réaction allergique peut survenir après le départ de la personne vaccinée de la clinique. Si vous observez des signes de réaction allergique grave (urticaire, gonflement du visage et de la gorge,

difficulté à respirer, accélération du rythme cardiaque, étourdissements ou faiblesse), appelez le **9-1-1** et amenez la personne à l'hôpital le plus proche.

Pour les autres signes qui vous inquiètent, appelez votre professionnel de santé.

Les réactions indésirables doivent être signalées dans le Vaccine Adverse Event Reporting System (VAERS) (Système américain de notification des manifestations postvaccinales indésirables). Votre professionnel de santé effectuera généralement ce signalement ; vous pouvez aussi le faire vous-même. Consultez le site Internet du VAERS à l'adresse suivante [www.vaers.hhs.gov](http://www.vaers.hhs.gov) ou appelez le **1-800-822-7967**. *Le VAERS est uniquement destiné à recevoir les signalements de réactions ; les membres du personnel du VAERS ne donnent pas d'avis médical.*

---

#### 6. Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins

---

Le National Vaccine Injury Compensation Program (VICP) (Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins) est un programme fédéral qui a été créé pour dédommager les personnes qui pourraient avoir subi un préjudice causé par certains vaccins. Les réclamations concernant une blessure présumée ou un décès dû à la vaccination doivent être déposées dans le délai imparti, qui peut être de seulement deux ans. Consultez le site Internet du VICP à l'adresse suivante [www.hrsa.gov/vaccinecompensation](http://www.hrsa.gov/vaccinecompensation) ou appelez le **1-800-338-2382** pour en savoir plus sur le programme et apprendre à déposer une réclamation.

---

#### 7. Pour en savoir davantage

---

- Parlez-en à votre médecin.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre région.
- Consultez le site Internet de la Food and Drug Administration (FDA) pour obtenir les notices des vaccins et des informations supplémentaires à l'adresse suivante [www.fda.gov/vaccines-blood-biologics/vaccines](http://www.fda.gov/vaccines-blood-biologics/vaccines).
- Contactez les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) (Centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies) :
  - Appelez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)**, ou
  - Consultez le site Internet du CDC à l'adresse suivante [www.cdc.gov/vaccines](http://www.cdc.gov/vaccines).

French translation provided by the Immunization Action Coalition

Pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse(nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (*Michigan Care Improvement Registry*). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux vaccinations au Bureau d'enregistrement.

DCH-0454F

AUTH: P. H. S., Act 42, Sect. 2126.